

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle à la commune de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures de tir à l'arc

Séance du 24 juin 2015

Convocation du 18 juin 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Chantal Brault,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Othmane Khaoua par M. Timothé Lefèvre,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Benjamin Lanier par Mme Sophie Ganne-Moison,
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Xavier Tamby,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 juin 2015

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle à la commune de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures de tir à l'arc

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Tastes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la ville de Fontenay-aux-Roses,

Considérant l'intérêt d'encourager les pratiques sportives et de conserver une large offre sportive,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 3 000 € HT à la ville de Fontenay-aux-Roses qui réalisera des travaux pour la rénovation des infrastructures situées sur la Coulée verte et fournira les pièces justificatives.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Tastes